



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 27 mai 2022

Circulation sur la RD1 : Circulation ouverte jour et nuit sous alternat

Les mesures réalisées sur le site du 23 au 25 mai 2022 confirment le ralentissement du glissement de terrain et permettent d'assouplir les contraintes de circulation sur la route départementale 1 entre le carrefour de Soulou et le rond-point de Tsingoni.

Ainsi, à compter de ce jour vendredi 27 mai, la circulation est autorisée à tous les véhicules jour et nuit. Cette circulation continuera à se faire sur une voie de circulation réglementée par un alternat à feux. La circulation des piétons est interdite sur le site par manque de place pour maintenir un cheminement sécurisé.

Par ailleurs, des périodes de fermeture sur certains créneaux horaires pourront être mises en place, ponctuellement, pour réaliser des travaux nécessaires au maintien de l'état de la chaussée « provisoire », à l'exploitation et aux sondages de sols avec un délai de prévenance de 48 h.

En cas d'infraction, tout conducteur contrevenant à la réglementation de la circulation mise en place sera puni de l'amende de 750 euros prévus pour les infractions de la 4ème classe au Code de la Route.

Tous renseignements sur ces restrictions de circulation peuvent être obtenus auprès de la DEAL de Mayotte - Service Infrastructures, Sécurité et Transports – Tel 06 39 09 10 06

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976